

Avis Technique – Procédure Simplifié

Recyclabilité d'un papier de pliage

DESCRIPTION DE L' EMBALLAGE	GENERALITES	
	Demandeur	WIPAK Gryspeert
	Date de la demande	Août 2021
	Dénomination	PAPER TOP RC 140 XX
	Marché	Agroalimentaire
	Type de produit emballé	Jambon frais
	DESCRIPTION DE L'EMBALLAGE	
	Forme	Feuille
	Dimension	-
	Contenance	-
	Masse vide	6,64 g
	ELEMENTS CONSTITUANTS	
	Corps de l'emballage	Papier – carton et plastique
	Système de fermeture	Aucun
	Type d'encre / vernis	-
	Type de colle	-
	COMPOSITION DE L'EMBALLAGE	
	Papier-carton	64,21%
	Plastiques	35,79%
	Aluminium	0%
Acier	0%	
Autre	0%	
→ Élément majoritairement papier carton, non traité résistant à l'état humide		
AVIS REFERENTS		
N°194A, 196B		

PREREQUIS

- Le corps de l'emballage est constitué de plus de 50% (en poids) de papier-carton : cet emballage relève donc de la filière « Emballage papier-carton ».
- Conformément à l'avis général concernant l'impact des emballages ayant contenu des denrées alimentaires sur le recyclage du papier-carton (AG N°2), cet emballage devra être exempt de tout débris alimentaire pour pouvoir être intégré à la filière emballage papier-carton.

ÉVALUATION DES IMPACTS

CARACTERISTIQUES EVALUEES LORS DU RECYCLAGE	EMBALLAGE		
RENDEMENT FIBREUX	Faible		
MATIERES DISSOUTES ET COLLOÏDALES	Vernis	Encre	Colle
	∅	∅	∅
ÉNERGIE DE PULPAGE	-		

* en condition minimale d'utilisation ** incluant humidité naturelle et liquide résiduel

 Attention ∅ Pas d'impact  En cours d'étude  Impact environnemental

CONCLUSIONS DU CEREC

Le papier de pliage se désintègre très facilement dans les conditions industrielles de pulpage.

Le CEREC émet un avis favorable quant à la recyclabilité de cette boîte au sein de la catégorie 5.03A par référence à la Norme EN 643 regroupant les emballages en papier-carton complexés relevant du circuit municipal.

RECOMMANDATIONS DU CEREC

ECO-CONCEPTION : PISTES D'AMELIORATION DE L'EMBALLAGE

Au-delà de la bonne recyclabilité de l'emballage dans les conditions de régénération utilisées, le CEREC recommande :

- De limiter la présence de plastique, sous réserve du respect des fonctionnalités requises, tout en veillant à ne pas accroître sa fragmentabilité afin de minimiser la part non fibreuse de l'emballage.

ECO-CONCEPTION : RECOMMANDATIONS DANS LE CADRE DE TRANSFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Cet avis ne vaut que pour le papier de pliage tel que soumis au CEREC.

Dans l'hypothèse où la feuille ferait l'objet de transformations supplémentaires, le CEREC recommande :

- D'éviter l'utilisation d'adjuvants contenant des huiles minérales, notamment des encres à base d'huiles minérales afin de prévenir la contamination de la boucle du recyclage emballages par ces substances, et d'utiliser des encres à faible migration et sans huiles minérales.
- D'éviter l'utilisation d'une encre de couleur sombre ou vive afin de ne pas colorer les fibres de cellulose lors du recyclage et saturer les eaux de process

CONSIGNES DE TRI

Le CEREC préconise d'ajouter le pictogramme « TRIMAN » et un pictogramme recommandant de placer le papier de pliage dans le bac de collecte sélective.

VALIDATION



Marie DELAFALIZE

DocuSigned by:
Marie DELAFALIZE
552CD09B3F764DF...



Christian PICARD